



16ème législature

Question N° : 10323	De M. Christophe Blanchet (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Industrie		Ministère attributaire > Industrie
Rubrique > eau et assainissement	Tête d'analyse > Développement de l'industrie de dessalement de l'eau de mer	Analyse > Développement de l'industrie de dessalement de l'eau de mer.
Question publiée au JO le : 25/07/2023 Réponse publiée au JO le : 10/10/2023 page : 9036		

Texte de la question

M. Christophe Blanchet attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie, sur les pénuries d'eau douce de plus en plus fréquentes en raison du réchauffement climatique, ainsi que sur les solutions qui peuvent être apportées à ce problème. Parmi ces solutions figure celle du dessalement de l'eau de mer, dont plusieurs grands groupes français tels que Veolia se sont emparés. Une question écrite (n° 1740) avait déjà été adressée au ministère de l'écologie par M. le député sur ce thème. La réponse qui y avait été apportée insistait sur la priorité qui devait être donnée au changement des habitudes de consommation de l'eau sur le développement de nouveaux processus tels que le dessalement, ce qui n'était pas satisfaisant. Il est bien sûr indispensable de repenser la manière dont sont actuellement consommées les ressources en eau dont la raréfaction ne peut être niée, en particulier l'été lors des périodes de sécheresse. Des travaux doivent également être menés sur les réseaux de canalisations afin de limiter au maximum les phénomènes de fuite. Mais face à la situation dans laquelle nous place peu à peu le réchauffement climatique et qui, on le sait, va s'aggraver, on doit anticiper la crise et ne pas simplement se résoudre à une adaptation de la consommation. Pour cela, il faut développer des moyens alternatifs de production d'eau douce et potable, dont le dessalement de l'eau de mer est l'un des meilleurs exemples. En ce qui concerne ce procédé, la réponse du ministère mentionnait également son caractère polluant. En effet, le passage de l'eau de mer à l'eau douce peut s'obtenir au moyen de trois techniques différentes : la distillation thermique, le traitement des eaux par osmose inverse et l'électrodialyse. Ces trois techniques disposent chacune de leurs avantages mais, nécessitant l'apport d'une grande quantité d'énergie, elles présentent toutes trois le même inconvénient : celui d'être fortement émettrices de gaz à effet de serre et de participer ainsi au réchauffement climatique. Dessaler l'eau de mer en consommant le moins d'énergie possible constitue donc un enjeu majeur de développement durable et une nécessité pour faire face aux pénuries d'eau douce, de plus en plus fréquentes sur le territoire national. Or c'est le défi qu'a relevé la société Osmosun, créée en 2014 et basée à Gellainville dans l'Eure-et-Loir. En effet, Osmosun a mis au point et breveté une technologie de dessalement de l'eau de mer par énergie solaire et sans batterie. Cette technologie permet d'enregistrer l'une des plus faibles consommations d'énergie et de réduire drastiquement les émissions de CO₂. Alors que les pénuries d'eau douce risquent de se multiplier dans le futur, les sociétés telles qu'Osmosun représentent une véritable opportunité pour la transition écologique ainsi que pour l'industrie française. Ainsi, M. le député aimerait savoir comment le Gouvernement accompagne les entreprises spécialisées dans le dessalement de l'eau de mer. Il souhaiterait également connaître les mesures engagées afin de développer une véritable industrie du dessalement en France. Cela permettrait de stimuler la recherche dans ce domaine, notamment



en ce qui concerne les techniques les moins polluantes, mais également de faire baisser le coût du dessalement de l'eau de mer qui reste actuellement très élevé. À ce titre, il lui demande si une réflexion a été engagée au sujet des sites d'implantation d'unités de dessalement ; et s'il n'est pas temps d'identifier concrètement les territoires métropolitains des côtes méditerranéennes, atlantiques et de la Manche qui pourraient accueillir de telles structures.

Texte de la réponse

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes. Le Président de la République a annoncé le 30 mars dernier un plan d'action pour une gestion plus résiliente de cette ressource, une gestion plus sobre et concertée pour s'assurer qu'elle est justement partagée, et pour en préserver la qualité. Cet objectif implique des changements d'habitudes de consommations de l'eau. L'industrie qui représente près de 8% des prélèvements d'eau douce en France, prendra sa part dans l'atteinte de l'objectif fixé de réduction de 10% des prélèvements d'ici 2030. Le développement de nouvelles solutions technologiques sera également nécessaire pour accompagner cette transition hydrique. Le dessalement faiblement consommateur d'énergie est un bon exemple. A cette fin, l'Etat a déployé le 13 juillet dernier une enveloppe de 100M€ dans le cadre du programme d'investissement France 2030. Cette enveloppe soutiendra l'innovation dans le secteur de l'eau.